

Signature et mise en place du contrat de rivière Natura 2000 Lignon du Forez

Une enveloppe de 42 millions d'euros a été attribuée pour préserver les milieux aquatiques et la ressource en eau par l'intermédiaire du contrat de rivière Natura 2000 Lignon du Forez

C'est un événement majeur qui s'est déroulé la semaine passée au Château de Goutelas avec la signature du contrat de rivière Natura 2000 Lignon du Forez. Jean-Jack Queyranne, président de la Région Rhône-Alpes, était d'ailleurs présent pour cosigner ce contrat avec, Jean-Michel Porcher, sous-préfet de Montbrison, Michel Chartier, vice-président du Conseil général de la Loire, Gilbert Naturelle, délégué de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, Jacques Dumas, président de la Fédération de la Loire pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, et Gabriel Rousset, président du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lignon, de l'Anzon-et du Vizézy.

LE SYNDICAT DEPUIS 1999

Ce dernier revenait sur l'histoire de la création du syndicat, né en 1999 dans le but de mettre en œuvre, d'animer et de gérer le premier contrat de rivière Lignon du Forez qui avait été signé en décembre 2000. Composé de 55 communes et regroupant plus de 48 000 habitants, le syndicat gère 812 kilomètres de cours d'eau et couvre une superficie de 740 km². Le territoire compte également trois sites Natura 2000 : les Hautes Chaumes du Forez, le Lignon du Forez et ses affluents ainsi que la plaine du Forez. Ce bassin versant est tourné vers l'agriculture avec la présence de deux AOC (côtes du Forez et fourme de Montbrison). Les cours d'eau ont une qualité d'eau différente suivant les zones.

UNE PREMIÈRE EN FRANCE

C'est la première fois en France qu'un contrat associe contrat de rivière et Natura 2000. Conclu pour une durée de 7 ans (2012 -

2019), il est doté d'un budget global de 42 millions d'euros. Il associe deux dispositifs : le contrat de rivière avec des financements de la région Rhône-Alpes, du conseil général et de l'agence de l'eau Loire Bretagne et Natura 2000 avec des financements de l'Europe et de l'Etat. Au total, 250 fiches action ont été élaborées. Elles permettront de poursuivre les efforts entrepris en veillant notamment à la préservation du patrimoine naturel pour permettre la circulation des espèces grâce aux corridors biologiques ; à la maîtrise des pollutions diffuses et domestiques pour réduire les substances dangereuses et la pollution par les pesticides, protéger les ressources et les captages d'eau potable et surveiller les pollutions émergentes ; à la gestion des ressources naturelles en anticipant les situations extrêmes (inondations et périodes de sécheresse) qui risquent d'être plus fréquentes à l'avenir et à la sensibilisation des habitants du bassin versant à l'impact des activités humaines sur la préservation de l'eau et du patrimoine aquatique.

UN VOLET PÉDAGOGIQUE

Le président Jean-Jacques Queyranne rappelait que l'eau était un bien indispensable, une ressource rare, un bien commun. Il insistait sur le volet pédagogique inscrit dans le contrat. Il est nécessaire que les jeunes se réapproprient les rivières. Il félicitait les acteurs pour leur travail fait ensemble et que la signature de ce contrat était un symbole de ce que nous pouvons tous faire en commun.



Jean-Jacques Queyranne et plusieurs partenaires ont signé le contrat de rivière Natura 2000 Lignon du Forez.

Principaux financements

Europe : 3 M €

Etat : 3 M €

La région : 2 M €

Le département : 8 M €

L'agence de l'eau : 7,5M €

Les collectivités locales adhérentes du SYMILAV : 18,5M €.